



UPEC, marque de qualité des revêtements de sol

4 lettres pour certifier leurs performances

La certification UPEC a pour objectif d'offrir aux maîtres d'ouvrage et aux prescripteurs un moyen sûr et simple de choisir un revêtement de qualité, adapté au trafic du local où il sera mis en œuvre. C'est une démarche volontaire de l'industriel pour valoriser ses produits.

Elle signifie que les performances de chaque revêtement ainsi que l'unité de production associée sont contrôlées régulièrement par un organisme neutre et indépendant, le CSTB.

Le CSTB délivre
la certification UPEC
seule ou en association
avec une autre marque
pour les produits suivants :

Céramiques | Résilients | Stratifiés | Textiles

CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES :

- CARREAUX CÉRAMIQUES POUR REVÊTEMENTS DE SOL,
- REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS,
- SYSTÈMES DE REVÊTEMENTS DE SOL STRATIFIÉS,
- REVÊTEMENTS DE SOL TEXTILES,
- MOQUETTES TOUFFETÉES ET TISSÉES EN LÉS À VELOURS
100% POLYAMIDE.

UN CONTRÔLE ET UN SUIVI DE FABRICATION RIGOUREUX

La certification UPEC c'est :

La garantie de la qualité et de l'aptitude à l'emploi des revêtements de sol sur la base des normes européennes et de performances complémentaires associées. La certification UPEC, **c'est plus de 180 unités de production auditées, principalement en Europe mais aussi dans le monde.** Les auditeurs sont qualifiés par le CSTB. Les essais sont réalisés dans les laboratoires du CSTB accrédités ou évalués ISO 17025.

PLUS DE 800 CERTIFICATS EN COURS DE VALIDITÉ

LIRE LE CLASSEMENT UPEC

Le classement UPEC indique le niveau de performance du local où sera posé le revêtement : habitation, bureaux, gares et aéroports, commerce, hôtellerie, enseignement, hôpitaux et maisons d'accueil pour personnes âgées.

Une typologie a été établie, pièce par pièce, pour chaque type de bâtiment, pour définir le classement UPEC requis en fonction du type et de l'intensité de l'usage, (<http://evaluation.cstb.fr/doc/classement/upec/cahier-3509.pdf>).

Un revêtement est apte à l'emploi lorsque son classement UPEC est au moins égal à celui du local à revêtir.



PERFORMANCES CERTIFIÉES

UPEC | U-USURE

Caractérise les effets de la marche

- Tassement
- Changement de contexture
- Encrassement
- Abrasion
- Rayure...

Affecté des indices : U2, U2S, U3, U3S ou U4

UPEC | P-POINCONNEMENT

Caractérise les effets mécaniques

- Mobilier (effet statique, ripage ou roulage)
- Chute d'objets (chocs)

Affecté des indices : P2, P3, P4 ou P4S

UPEC | E-EAU

Caractérise la fréquence de la présence d'eau sur le sol

- Occasionnelle
- Fréquente
- Systématique

Affecté des indices : E1, E2 ou E3

UPEC | C-CHIMIE

Caractérise la tenue aux taches et aux agents chimiques

Affecté des indices : C0, C1 ou C2

LOGOS

Plusieurs logos peuvent être apposés selon les caractéristiques certifiées :

La marque UPEC certifiée :

- la qualité,
- la durabilité
- l'aptitude à l'usage des revêtements de sol en fonction du type de local à revêtir.

UPEC

— CSTB —

- systèmes de revêtements de sol stratifiés
- moquettes touffetées et tissées en lés à velours 100% polyamide.



- revêtements de sol textiles
- revêtements de sol résilients
- carreaux céramiques

Option acoustique



- revêtements de sol textiles
- revêtements de sol résilients



- revêtements de sol textiles

Complétée par la lettre A+ ou A++, la certification UPEC revêt une caractéristique complémentaire certifiée :

l'acoustique, qui comprend 3 volets :

- l'efficacité au bruit de choc
- l'absorption acoustique
- la sonorité à la marche

Les performances à atteindre sont de différents niveaux en fonction du produit, et plus élevées pour la certification NF UPEC A++ que pour la certification A+.

Option dimensionnelle



- carreaux céramiques

Produit certifié NF UPEC avec une option sur les critères dimensionnels stricts.

ENGAGEMENTS, LA MARQUE UPEC, C'EST...

Une garantie...

Pour le prescripteur

- De pépérer les revêtements de sol les mieux adaptés aux exigences de l'utilisateur et aux contraintes du local,
- De s'assurer de la pérennité des caractéristiques à l'usage,
- De faire la différence entre deux produits d'apparence identique, par un choix objectif, clair et transparent.

Pour l'installateur

- De réceptionner un produit conforme aux valeurs annoncées,
- De disposer d'un lot homogène et contrôlé,
- De disposer d'un service d'assistance technique clientèle encadré.

Pour l'utilisateur

- De pouvoir choisir facilement un produit de qualité répondant à ses besoins.

Un engagement ...

Du fabricant

- De fabriquer des produits performants et de qualité,
- De mettre à disposition une documentation simple et précise,

- De communiquer sur les évolutions des caractéristiques de ses produits,
- D'ouvrir ses sites de production aux contrôles liés à la marque,
- D'accompagner le client dans son choix technique.

Du distributeur

- De communiquer clairement sur les caractéristiques des produits certifiés,
- De proposer à son client un produit de qualité conforme aux exigences de la marque.

Du certificateur

- D'accompagner le client dans le choix d'un produit adapté à son besoin,
- De vérifier et de garantir la conformité des caractéristiques du produit aux valeurs annoncées,
- De réévaluer périodiquement les produits, notamment en tenant compte des améliorations technologiques,
- De vérifier les sites de production et de prélever de manière aléatoire les produits pour effectuer les tests annuels,
- De veiller au respect de la marque UPEC.

RETROUVER LES PRODUITS CERTIFIÉS

Evaluation.cstb.fr / *Découvrir nos prestations* / *Certifications* / *Classements* / *UPEC*

Ou

Evaluation.cstb.fr / *Découvrir nos prestations* / *Certifications* / *Certifications de produits et services* / *Produits évalués par marque* / *UPEC*

CONTACT : marque-upec@cstb.fr

Direction Isolation et Revêtements

SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction